



**ACADÉMIE
D'AMIENS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Dossier suivi par :
Said ADJERAD
Chef de Bureau
Said.adjerad@ac-amiens.fr
03 22 82 69 60

Ikram AZDAD
ce.bep9@ac-amiens.fr
03 22 82 69 54

ce.dec@ac-amiens.fr

Rectorat de l'académie d'Amiens
20, boulevard d'Alsace-Lorraine
80063 Amiens cedex 9

**Rectorat
Division des Examens et Concours**

Amiens, le 1^{er} octobre 2021

Le Recteur de l'Académie d'Amiens

A

**Mesdames et messieurs les chefs
d'établissements des lycées publics et
privés de l'enseignement général,
technologique et professionnel**

**Mesdames et messieurs les professeurs
d'éducation physique et sportive**

**Objet : Mise en œuvre de l'application EPSNET pour l'épreuve d'EPS du baccalauréat général,
technologique et professionnel et du certificat d'aptitude professionnelle en Contrôle en Cours
de Formation (C.C.F) - SESSION 2022
Validation des projets d'évaluation aux examens.**

Vous trouverez ci-dessous les instructions relatives à l'organisation des épreuves d'Education Physique et Sportive pour la session 2022.

Il vous appartient de transmettre ces instructions aux enseignants d'EPS de votre établissement et de vous assurer de leur mise en œuvre au cours de cette année scolaire.

I – ÉPREUVES d'EPS en CCF en 2022

A – Textes de référence :

Baccalauréats général et technologique :

Arrêté du 28/06/2019 (J.O. du 18/07/2019) paru au B.O. n°31 du 29/08/2019 :
https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?pid_bo=39045

Circulaire n°2019-129 du 26/09/2019 parue au B.O.n°36 du 03/10/2019
https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?pid_bo=39137

Modalités d'évaluation des candidats à compter de la session 2022

Note de service du 28/07/2021 paru au B.O. n°30 du 29 juillet 2021
<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo30/MENE2121270N.htm>

Baccalauréat professionnel :

Circulaire du 26/12/2020 paru au B.O. n°4 du 28/01/2021
<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo4/MENE2037057C.htm>

CAP :

Arrêté du 30/08/2019 (J.O. du 05/09/2019) paru au B.O. n°35 du 26/09/2019 :
https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?pid_bo=39119

Circulaire du 17/07/2020 parue au B.O. n°31 du 30/07/2020 :
https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?pid_bo=39771

Un tableau récapitulatif des évolutions en cours du CCF en EPS aux baccalauréats général et technologique vous est proposé en annexe n°1.

B – Validation des projets annuels d'évaluation en C.C.F.

Les textes cités ci-dessus en référence demandent aux équipes pédagogiques des établissements de produire un projet annuel d'évaluation aux examens en EPS.

Ce document doit présenter une déclinaison du référentiel national pour chacune des activités enseignées en classe de terminale des baccalauréats ou des CAP.

La circulaire du 26/09/2019 précise que « *l'équipe d'EPS de l'établissement décline le référentiel national pour chaque activité proposée pour la certification et élabore des outils spécifiques pour réaliser la notation. Toute épreuve, individuelle ou collective, donne lieu à une notation individuelle.* »

Pour l'année scolaire 2021/2022, l'espace sur le portail Arena nommé : « APSA, groupes d'activités et compétences propres à l'EPS » reste en rénovation et ne sera pas utilisé.

Les équipes pédagogiques sont invitées à déposer leur projet **pour le 15/10/2021 à 18h (CAH le 18/10 pour l'Oise et le 19/10 pour la Somme et l'Aisne) pour les LGT et pour le 08/11/2021 à 9h (CAH le 08/11 pour l'Aisne et la Somme et le 09/11 pour l'Oise) pour les LP, délais de rigueur**, sur l'icloud académique à l'adresse suivante :

<https://icloud.ac-amiens.fr/>

La connexion se fait au moyen des identifiant et mot de passe de messagerie académique de votre lycée ou de ceux du coordonnateur de l'équipe EPS.

Dans cet espace, il faut dans un premier temps cliquer sur « Shared ». Vous accéderez alors à un dossier au nom de votre établissement. En l'ouvrant, Si vous êtes en Lycée Professionnel, vous aurez alors deux sous-dossiers Lycées Général et Technologiques et LP.

Dans chaque espace (LGT ou LP) 3 dossiers vous sont ensuite proposés :

1. « Documents ressources » :

Vous y trouverez :

- Les fiches académiques par champ d'apprentissage et un cadre de conception,
- Un document de synthèse des textes régissant l'E.P.S aux examens,

2. « Documents à remplir » :

Dans cet espace, vous trouverez les documents vierges que vous devrez déposer dans le dossier 2022, dûment remplis, en plus de vos outils d'évaluation :

- Une fiche de renseignements,
- Un document Excel recensant dans plusieurs onglets les informations relatives à votre programmation, la Co-évaluation, les éventuelles données liées à un enseignement optionnel.

3. « 2022 » : C'est l'espace dans lequel vous devez déposer votre projet de protocole comprenant :

- La fiche de renseignements et le fichier Excel dûment remplis,
- La communication aux familles,
- **L'ensemble des outils locaux d'évaluation déclinant les référentiels nationaux dans chacune des APSA évaluées dans votre établissement à chacun des examens (baccalauréats généraux, technologiques et professionnels et CAP) pour la session 2022. Nous vous demandons de déposer un fichier par épreuve au format .pdf et de le nommer :**

CAnuméroduchamp-APSA-Examen-Nomdel'établissement-Ville.pdf

Exemple : CA5-Step-BACGT-GérarddeNerval-Soissons.pdf

Vous trouverez également dans ce dossier un sous-dossier « avant-projet 2022 ». Y sont rassemblés les documents que vous avez transmis pour étude aux membres de la commission académique d'harmonisation en juin 2021 ainsi que le retour formatif qu'ils ont produit à votre endroit.

C - Validation des ensembles certificatifs (« menus » d'APSA) :

Connexion à EPSNET

Les chefs d'établissement ayant accès au portail ARENA (réseau administratif) se connectent à partir de :

<http://frontal.agriates.ac-amiens.fr/arena>

La connexion se fera grâce aux identifiants de messagerie académique.

Le chef d'établissement a accès à toutes les fonctionnalités de l'application nationale EPSNET, **il peut néanmoins déléguer la saisie à des enseignants d'EPS (DELEG-CE)**, dans ce cas ces derniers effectueront la saisie des protocoles sous sa responsabilité.

• Pour les enseignants qui auront reçu une délégation :

<https://portail.ac-amiens.fr/arena>

La connexion se fera grâce aux identifiants de messagerie académique.

Les chefs d'établissement et les enseignants coordonnateurs **des établissements hors contrat** n'ayant pas d'accès au portail ARENA se connectent à partir de :

<https://ecc.orion.education.fr/epsnetportail/loginetablissement>

Lors de la première connexion, le numéro RNE de l'établissement est utilisé pour l'identifiant et pour le mot de passe. Il vous appartient de modifier ensuite ce dernier.

Pour les questions d'ordre pédagogique, nous vous invitons à prendre contact avec les chargés de mission EPS :

Pour le département de la Somme : ebrunel@ac-amiens.fr

Pour le département de l'Oise : nicolas.pasquier@ac-amiens.fr

Pour le département de l'Aisne : emilien.fery@ac-amiens.fr

Pour la division des examens et concours : ce.bep7@ac-amiens.fr

Saisie des protocoles

La saisie des protocoles doit impérativement être effectuée entre :

Le vendredi 26 novembre 2021 14h00 et

le vendredi 17 décembre 2021 14h00

D – Contrôle adapté

Inaptitudes partielles, totales – Épreuves adaptées

Toute inaptitude doit être attestée par une autorité médicale. Nous recommandons aux enseignants de porter sur le certificat médical la date de réception de ce dernier.

Aucun certificat médical rétroactif ne sera accepté à la sous-commission académique.

Inaptitudes partielles – Epreuves adaptées

Les épreuves adaptées permettant la prise en compte des inaptitudes partielles sont proposées à la CAH par les établissements. Elles s'appuient sur les attendus de fin de lycées et de LP conformément aux programmes en vigueur et respectent au maximum, dans la mesure du possible, le cadre défini par les référentiels nationaux.

Les modalités spécifiques concernant les épreuves adaptées (handicap ou inaptitudes partielles) font impérativement l'objet de la part des enseignants d'une information systématique et complète (épreuves adaptées proposées, production de certificat médical) aux élèves en début d'année scolaire et lors de chaque début de cycle.

E - Organisation des épreuves en CCF

Il est fortement recommandé de remettre des convocations aux candidats (cf. annexe 3 : *modèle de convocation ci-jointe*) et de les faire émarger sur une feuille de présence lors de la remise des convocations et lors des évaluations.

Des épreuves différées (de rattrapage) doivent être prévues pour les élèves inaptes de courte durée ou les absents pour motif valable, au mieux au cours de la semaine qui suit l'évaluation ou en fin d'année scolaire.

Par contre, les évaluations en CCF doivent être organisées en dehors des dates fixées pour les épreuves ponctuelles facultatives et obligatoires (voir annexe 2 : *planning des examens 2022*).

Il convient également de :

- rappeler la **NÉCESSAIRE ET ABSOLUE CONFIDENTIALITÉ DES NOTES OBTENUES** à chaque évaluation. Les candidats doivent être informés de l'existence d'une phase d'harmonisation des notes d'EPS aux examens.
- rappeler également que les moyennes trimestrielles ne seront en aucun cas les notes obtenues sur le relevé délivré pour l'obtention du diplôme.

F – Saisie des notes d'EPS en CCF

La saisie des notes sera disponible à compter du **lundi 14 mars**, après transfert des fichiers des candidats inscrits par le service des examens et concours vers EPSNET.

Cette manipulation vous permettra d'accéder directement à la liste des élèves de votre établissement, classés par ordre alphabétique.

La date de fin de saisie de notes et édition du dossier est prévue pour le vendredi 3 juin 2022 à 12 h 00.

Les sous-commissions académiques seront organisées en fonction des départements :

Aisne : le **mardi 7 juin 2022** au LP Pierre Méchain – LAON

Oise : le **mardi 7 juin 2022** au LP de Rothschild – ST MAXIMIN

Somme : le **mardi 7 juin 2022** au lycée Édouard Branly - AMIENS

La commission académique d'harmonisation des notes est prévue le **vendredi 10 juin 2022** au collège **Jules VERNE** de RIVERY.

G – Épreuves ponctuelles

Les épreuves ponctuelles obligatoires d'EPS pour les baccalauréats, CAP et brevets des métiers d'art seront organisées du lundi 25 et mardi 26 avril 2022.

H – Participation des enseignants

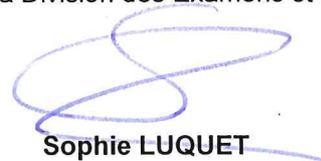
Les enseignants d'EPS des lycées et collèges peuvent être convoqués sur la période des épreuves ponctuelles rappelées sur le planning figurant en annexe de la présente circulaire.

En conséquence, ils ne doivent programmer aucune activité pendant cette période (voyage scolaire, évaluation des élèves en CCF par exemple).

Je vous rappelle que toute convocation portant sur la participation des enseignants aux examens correspond à une obligation statutaire et présente un caractère impératif (circulaire n°65-87 du 17 février 1965).

D'avance, je vous remercie de votre collaboration.

Pour le Recteur et par délégation,
Le Chef de la Division des Examens et Concours



Sophie LUQUET

Pièces jointes :

- Annexe 1 → Tableau récapitulatif de la certification en EPS en BAC GT
- Annexe 2 → Planning des réunions et des épreuves ponctuelles
- Annexe 3 → Convocation des candidats aux épreuves en C.C.F.

Annexe 1 : Tableau récapitulatif de la certification en BAC GT – 15 Septembre 2021

Candidats scolarisés

Texte d'appui	Enseignement concerné	Session 2022	Session 2023
Décret + arrêté+ NDS 27 juillet 2021 Circulaire 2019-129 du 26-9-2019	EPS obligatoire	<p>Terminal 3 CCF, Coeff 5 (année transitoire) Notes de première 2021 déjà intégrées dans les 5% du CC Première : Notes de premières 2022 dans le LSL, pour orientation Parcoursup 2023</p> <p>Terminale : 3 CCF en terminale Coeff 5 (année transitoire) Notes de trimestres référées aux AFL, inscrites dans le LSL Première : moyennes trimestrielles inscrites dans le LSL. Au-moins 2CA, référé aux AFL dont AFL1 au-moins 50% et le total des deux autres AFL au-moins 25%.</p> <p>Note de première : Si l'option EPS a été suivie en première en 2020- 2021, la moyenne annuelle de première dans cette option compte dans le 5% CC Note de terminale : Si l'option EPS est poursuivie en terminale en 2021-2022, la moyenne annuelle de terminale comptera avec un coefficient 2 pour l'année de terminale Pratiquer → Au-moins 50% de la note (dont AFL1 au-moins 50%, et 25% pour le total des deux autres AFL) <u>Réfléchir</u> → Première : production finale (50% de la note) Terminale : Oral (2/3 de la note)</p>	<p>Terminale 3 CCF en terminale Coefficient 6 Notes de trimestres dans le LSL Première : Notes de premières dans le LSL, pour orientation Parcoursup.</p> <p>Terminale : 3 CCF en terminale, Coefficient 6 Notes de trimestres référées aux AFL, inscrites dans le LSL Première : moyennes trimestrielles inscrites dans le LSL. Au-moins 2CA, référé aux AFL dont AFL1 au-moins 50% et le total des deux autres AFL au-moins 25%.</p> <p>Coeff 2 (première ou terminale) ou 4 (cycle terminal) : moyenne des trimestres ou semestres Contenu identique à session 2022</p>
Contrôle continu (40%) Ref. Guide évaluation	Spe EPPCS	<p>Première Moyenne des notes de trimestre. Niveau de performance dans au- moins deux APSA. Connaissances associées sur les trois thématiques du programme. Pour ceux qui ne poursuivent pas en terminale coeff 8 qui comptera pour la session 2023.</p>	<p>Première : Idem 2022 Terminale : Préparer les élèves à l'évaluation nationale. Performance et habileté dans les APSA, devoir sur table, exposé oral, analyse de documents, enregistrement audio-visuel et son analyse, etc.</p>
	Enseignement optionnel Arts danse	<p>Note de première 21 : déjà intégrée aux 5% du CC Note de terminale : Idem enseignement optionnel EPS Note construite sur la base de l'évaluation des 4 compétences du programme</p>	<p>Coeff 2 ou 4 : moyenne des trimestres ou semestres Contenu identique à session 2022</p>
	Spé Arts Danse	<p>Premières renonçants de 2020-2021 : déjà notés (coeff 5) Première (2021-2022) : Note construite sur la base de l'évaluation des 3 compétences du programme. Pour ceux qui ne poursuivent pas en terminale coeff 8 pour la session 2023. Terminale : Préparer les élèves à l'évaluation nationale.</p>	<p>Première : idem 2022 Terminale : idem 2022</p>
Texte à paraître	Enseignement de spécialité EPPCS		<p>Coeff 16 – Mars année de terminale Epreuve écrite 3h30 Epreuve orale : 30mns une pratique 15mns (au choix parmi les deux retenues suite au choix de CA retenus par l'académie) Un oral de 15 mns à partir d'une vidéo pratique dans l'activité de son choix</p>

Annexe 2 : PLANNING DES REUNIONS PREVUES POUR L'ORGANISATION DES EXAMENS EN EPS - SESSION 2022

REUNION	DATE	PERSONNEL CONCERNE	TOTAL	PRECISIONS	SALLES RETENUES
CAHPN LGT 60	18/10/2021 9H00/17H00	17 membres 1 chargé de mission – 1 IA-IPR (D. LANTZ)	19	Ordinateurs portables personnels	LP DONATION DE ROTHSCHILD SAINT-MAXIMIN
CAHPN LGT 02	19/10/2021 9H00/17H00	17 membres 1 chargé de mission – 1 IA-IPR (D. LANTZ)	19	Ordinateurs portables personnels	LPO Méchain LAON
CAHPN LGT 80	19/10/2021 9H00/17H00	17 membres 1 chargé de mission – 1 IA-IPR (D. LANTZ)	19	Ordinateurs portables personnels	LP Edouard BRANLY AMIENS
CAHPN LP 60	09/11/2021 9H00/17H00	17 membres 1 chargé de mission – 1 IA-IPR (D. LANTZ)	19	Ordinateurs portables personnels	LP DONATION DE ROTHSCHILD SAINT-MAXIMIN
CAHPN LP 02	08/11/2021 9H00/17H00	17 membres 1 chargé de mission – 1 IA-IPR (D. LANTZ)	19	Ordinateurs portables personnels	LPO Méchain LAON
CAHPN LP 80	08/11/2021 9H00/17H00	17 membres 1 chargé de mission – 1 IA-IPR (D. LANTZ)	19	Ordinateurs portables personnels	LP Edouard BRANLY AMIENS
CAMPAGNE D'INSCRIPTIONS AUX EXAMENS : du 15/10/21 au 15/11/21 pour les BACPRO, du 15/11 au 15/12/21 pour CAP et LGT OUVRETURE EPSNET POUR LA SAISIE DES PROTOCOLES : du 26 novembre au 17 décembre 2021					
PREPARATION DE L'EXAMEN TERMINAL	03/02/2022 9H00/18H00	<u>OISE</u> : 12 responsables activités + 3 coordonnateurs de centre. 1 chargé de mission	16	1 SALLE Accès téléphone et internet	LP DONATION DE ROTHSCHILD SAINT-MAXIMIN
	01/02/2022 9H00/18H00	<u>AISNE</u> : 12 responsables + 2 coordonnateurs 1 chargé de mission	15	1 SALLE Accès téléphone et internet	Lycée LEONARD DE VINCI SOISSONS
	28/01/2022 9H00/18H00	<u>SOMME</u> : 12 responsables + 2 coordonnateurs 1 chargé de mission	15	1 SALLE Accès téléphone et internet	Rectorat AMIENS salle 166
ETP CAP + BACCALAURÉAT : 25 et 26 avril 2022					
FERMETURE DES SERVEURS EPSNET : 3 JUIN 2021 à 12h00					
SOUS COMMISSIONS ACADEMIQUES	7 JUIN 2021 8H00/18H00	<u>OISE</u> : 24 membres / 1 responsable informatique académique 1 chargé de mission - 1 IA IPR (D. LANTZ)	27	10 groupes de travail espacés stockage de tous les documents des lycées du département Accès téléphone et internet	LP De Rothschild St Maximin
	7 JUIN 2021 8H00/18H00	<u>AISNE</u> : 22 membres / 1 responsable informatique académique 1 chargé de mission - 1 IA IPR (I. BOULNOIS)	25		LP P. MECHAIN LAON
	7 JUIN 2021 8H00/18H00	<u>SOMME</u> : 22 membres / 1 responsable informatique académique 1 chargé de mission - 2 IA IPR (M. WINCKELS / C. ALEXANDRE)	25		LP Edouard BRANLY AMIENS

<p>CAH Commission Académique d'Harmonisation des notes</p>	<p>10 JUIN 2022 9H30/18H00</p>	<p>AISNE : 10 membres SOMME : 10 membres OISE : 10 membres 3 chargés de mission - 4 IA IPR</p>	<p>37</p>	<p>3 groupes de travail stockage de tous les documents des lycées de l'académie Accès téléphone et internet 3 ordinateurs (un par département)</p>	<p>Salle multi-activités Collège Jules VERNE RIVERY</p>
--	------------------------------------	--	-----------	--	---

Établissement :

LYCÉE XXXX – COMMUNE

ADRESSE

Salle xxx

LE VENDREDI 23 AVRIL 2022 À 07H00

CONVOCATION

SESSION 2022

EXAMEN :

- Baccalauréat général
- Baccalauréat technologique
- Baccalauréat professionnel
- Certificat d'aptitude professionnel
- Brevet des métiers d'art

MLLE XXXXX

Marie, Julie

CLASSE

J'ai l'honneur de vous demander de vous présenter, **15 minutes avant le début des épreuves** muni(e) de cette convocation et d'une pièce d'identité en cours de validité (photographie récente de préférence) aux lieux, dates et horaires indiqués ci-dessous.

EPR.OBLIGATOIRE : EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

Durée :

Modèle version
modifiable
disponible sur le site
du CRIA

FAIT LE

SIGNATURE DU CHEF
D'ÉTABLISSEMENT